

COMpte-rendu 001/2025

C.R. du Conseil Municipal du 7/3/2025

Date | heure 7/3/2025 à 18h00 | Réunion déclarée ouverte par M END Jérôme, Maire

En présence de

Liste des participants

Monsieur END Jérôme, Président de séance
Monsieur Emilien ROESS, Secrétaire de séance

Présents :

- BENEDIC Isabelle
- BEY Maxime
- CLASQUIN Philippe
- DOSSMANN Patricia
- END Jérôme
- GODOT Viviane
- KUNTZ Olivier
- LUCHS Amandine
- MASCHINO Agnès
- MIELE Peggy
- ROESS Emilien
- SCHELLENBERG Sylvie
- URBAIN Xavier

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal : 14
En exercice : 13
Qui ont pris part aux délibérations : 13
Dont pouvoirs : 0

Date convocation : 28/02/2025

Date affichage : 28/02/2025

Absents excusés : Néant.

Procuration : Néant.

Ordre du jour

1. Adoption du compte rendu n° 05-2024.
2. Attribution de subvention - Bibliothèque « Jean-Luc Zott » - Année 2025.
3. Attribution subvention des restaurants du cœur - Année 2025.
4. Demande de subvention du Foyer Georges de La Tour Exposition « Renc'Art 2025 ».
5. Attribution d'une subvention à l'Association « La Mélopée » pour son Festival « Les Songes Musicaux » 2025.
6. Attribution d'une subvention à la Confrérie Saint Vincent.
7. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la classe ULIS de Château-Salins.
8. Attribution d'une subvention à l'Association des Amis de l'Orgue Silbermann dans le cadre du Festival Silbermann de St Quirin 2025.
9. Département de la Moselle — Demande de subvention au bénéfice de l'Association de la Bibliothèque Jean-Luc Zott pour « le développement des ressources documentaires et d'outils d'animation ».
10. Convention d'occupation du domaine public dans le cadre du déploiement du réseau de téléphonie mobile sur la Commune de Vic-sur-Seille avec ATC.

11. Vente terrains communaux cadastrés Section 1 Parcelles n° 249 et n° 251 ainsi que Section 8 parcelle n° 102.
12. Convention entre le CMJ et Rire Médecin.
13. Mise en location du lot n°4 suite à la cession du bailleur initial.
14. Vente de terrain pour l'installation d'une ferme aquaponie.

Ouverture de la séance à : 18h30

Approbation du CR n°005/2024

Monsieur le Maire, demande aux membres du conseil municipal s'ils ont bien tous reçu la diffusion du compte-rendu n°005/2024 de la réunion du 09/12/2024 et passe ensuite à son approbation. Le compte-rendu, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

Attribution de subvention - Bibliothèque « Jean-Luc Zott » - Année 2025

Monsieur le Maire, rappelle que, chaque année, la commune finance, à hauteur de 2,00€ par habitant, l'association de la bibliothèque Jean-Luc Zott, sur la base de la population INSEE simple compte la plus récente, de la commune. Cette subvention permet à l'association de renouveler la gamme des collections de livres proposées et d'en élargir le panel, ainsi que de les restaurer.

Pour l'année 2025, étant précisé que le nombre de la population simple compte au 1er janvier 2025 (dernier recensement INSEE de 2020) est de 1 329 habitants, le montant proposé de la subvention est de 2 658,00€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le versement d'une subvention d'un montant de 2 658,00 € à l'Association de la Bibliothèque « Jean-Luc Zott » au titre de l'année 2025.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires au versement de cette subvention ont été ouverts au BP 2025 du Budget Communal.

Demande de subvention des Restos du Cœur – Année 2025

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal avoir reçu une demande de subvention des Restos du Cœur en date du 5 février 2025. Il précise que l'Association Départementale des Restaurants et Relais du Cœur de Moselle-Ouest vient en aide sur la commune de Vic-sur-Seille, les mercredis, tous les 15 jours à la Maison des Associations ; que le nombre de repas servis pour la 39ème campagne en 2024, n'a pas été négligeable, représentant 3 913 repas, pour un coût total de 5 869,50€.

L'association en appelle à la solidarité de la municipalité pour continuer à servir les plus démunis.

Monsieur le Maire propose d'allouer, comme les années précédentes, une subvention de 500,00€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **ATTRIBUE** une subvention à hauteur de 500,00€ au titre de l'année 2025.
- **INDIQUE** que ce montant sera prélevé sur la section de fonctionnement du budget communal – 65748 « autres personnes de droit privé ».

Demande de subvention du Foyer Georges de La Tour Exposition « Renc'Art 2025 »

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal avoir reçu une demande de subvention du Foyer Georges de La Tour, dans le cadre de l'organisation de RENC'ART 2025, qui se déroulera du 21 mars 2025 au 6 avril 2025.

Monsieur le Maire rappelle que cette exposition biennale est organisée depuis 2001 et accueille durant la quinzaine une cinquantaine d'artistes. La manifestation a pour objectif la promotion de l'art, de la culture en milieu rural, la valorisation des artistes amateurs régionaux dans différents domaines comme la photographie, la peinture ou la sculpture.

La demande de subvention porte sur un montant de 1 400,00 € au titre de l'organisation de cette exposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la subvention de fonctionnement d'un montant de 1 400 € à l'Association du Foyer Georges de La Tour pour l'organisation de la manifestation RENC'ART 2025.
- **INDIQUE** que ce montant sera prélevé sur la section de fonctionnement du budget communal - Chapitre 065 – Article 6574.

Attribution d'une subvention à l'Association « La Mélopée » pour son Festival « Les Songs Musicaux » 2025

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal avoir reçu une demande de subvention de l'Association La Mélopée dans le cadre de l'organisation de deux festivals de musique classique dans le Saulnois. La Salle des Carmes accueillera l'un deux le 3 mai 2025 pour un concert, mais y sera également associée une action culturelle qui donnera lieu à des journées d'ateliers. En agrément complémentaire du concert, la possibilité de partager un verre servi par les producteurs locaux qui exposeront et vendront leurs produits.

La subvention sollicitée est de 1 500 €. Elle comprend la prestation, mais également la publicité (tracts, affiches et publications dans les revues, radio).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 € au profit de l'association La Mélopée en soutien au concert donné à Vic-Sur-Seille dans le cadre du Festival Les Songs Musicaux 2025.
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, de procéder au versement de la somme.

Attribution d'une subvention à la Confrérie Saint Vincent

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal avoir reçu une demande de subvention de la Confrérie Saint Vincent pour l'achat de nouveaux appareils de cérémonie. La Confrérie St Vincent créée au 13ème siècle, perpétue la tradition et l'image de Vic-sur-Seille. La création sur mesure de 6 nouveaux costumes représente un investissement conséquent de 2 224,00€.

La subvention sollicitée est de 2 224,00€. Elle comprend l'achat des tissus et les frais de fabrication.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 500,00€, correspondant au montant maximum prévu par le règlement communal à ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500,00€ à la Confrérie St Vincent pour le renouvellement de 6 tenues de cérémonie.
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, de procéder au versement de la somme.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à la classe ULIS de Château-Salins

Monsieur le Maire indique avoir reçu un mail de demande de subvention exceptionnelle de la classe ULIS de Château-Salins concernant l'achat de protocoles, dont le coût total s'élève à 298,74 €. La Commune de Vic-sur-Seille compte cette année un élève en classe ULIS.

Monsieur le Maire rappelle que la commune verse au Syndicat scolaire une participation par élève de 1 240 €. Il est proposé d'attribuer subvention exceptionnelle pour ces achats d'un montant de 100 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer à la classe ULIS de Château-Salins une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €.
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, de procéder au versement de la somme.

Attribution d'une subvention à l'Association des Amis de l'Orgue Silbermann dans le cadre du Festival Silbermann de St Quirin 2025

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal avoir reçu une demande de subvention de l'Association des Amis de l'orgue Silbermann dans le cadre du Festival Silbermann de Saint Quirin 2025. Monsieur le Maire précise que, dans ce cadre, un concert « Orgue en duo avec la harpe et la flûte à bec» aura lieu le 8 juin 2025 en l'Eglise St Marien de Vic-Sur-Seille.

La subvention sollicitée est de 1 500 €. Elle comprend la prestation, mais également la publicité (tracts, affiches et publications dans les revues « Spectacle » à Metz, Nancy et Strasbourg .

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 € au profit des Amis de l'Orgue Silbermann, en soutien au concert délocalisé donné à Vic-Sur-Seille dans le cadre de l'édition 2025 du Festival Silbermann de St Quirin.
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, de procéder au versement de la somme.

Département de la Moselle — Demande de subvention au bénéfice de l'Association de la Bibliothèque Jean-Luc Zott pour « le développement des ressources documentaires et d'outils d'animation »

Monsieur le Maire expose que tout au long de l'année, le Département Moselle apporte son soutien logistique et technique pour renouveler et animer les collections des bibliothèques de son réseau, mais également pour l'installation de solutions de mise en ligne sur Internet du fonds bibliographique.

Les aides, versées sous forme de subventions, s'adressent aux communes, bibliothèques associatives et établissements publics de coopération intercommunale non dotés de la compétence lecture publique.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de la Moselle afin de faire bénéficier l'Association de la Bibliothèque « Jean-Luc Zott » de la subvention pour la « création ou remise à niveau des collections de base ».

Il précise que le montant de la subvention sollicitée est de 1 000,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter le Département de Moselle à hauteur de 1 000,00 € pour la création ou la remise à niveau des collections de base.
- **PRECISE** que ce montant sera inscrit au budget primitif 2025.
- **DECIDE** que cette subvention, une fois perçue, sera ensuite reversée à l'association mentionnée ci-dessus.

Convention d'occupation du domaine public dans le cadre du déploiement du réseau de téléphonie mobile sur la Commune de Vic-sur-Seille avec ATC

Monsieur le Maire rappelle l'existence d'une convention d'occupation du domaine public communal au bénéfice de la société ATC dans le cadre de l'installation d'une antenne relais sur un terrain communal situé sis Stade communale Champ des Boeufs, à Vic-sur-Seille, (57630) – Parcelle n°240 – Section 1.

Monsieur le Maire indique que, lors du dernier conseil municipal, un refus avait été prononcé par l'ensemble de l'assemblée sur la vente de ce terrain et qu'une renégociation avait été demandée. Après discussion il est proposé par la Société ATC une nouvelle convention d'une durée de 12 ans, avec tacite reconduction pour 12 ans, sur la base d'une redevance annuelle de 4 140,00 €, à percevoir par la Commune de Vic-sur-Seille, au taux indexé annuel fixe de 2%. Une possibilité d'extension de la superficie de l'emprise au sol est actée à raison d'une redevance annuelle de 1 400 € par tranche de 10 m².

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le nouveau projet de convention d'occupation du domaine public communal établi par ATC, d'une surface de 28 m² moyennant une redevance de 4 140 € et une possible extension de 2x10 m² moyennant une redevance annuelle de 1 400 € les 10 m², issue de la parcelle cadastrée n°240 – Section 1, pour une durée de douze années (12 années) reconductibles.
- **PRECISE** que ce loyer sera révisé chaque année en application d'un taux fixe de 2 %.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention avec la Société ATC.

Vente terrains communaux cadastrés Section 1 Parcelles n° 249 et n° 251 ainsi que Section 8 parcelle n° 102

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 29 janvier 2025 que Monsieur Rémi GAUTHIER, viticulteur sur la commune de Vic-sur-Seille a adressé à la Commune. Monsieur Rémi GAUTHIER sollicite la possibilité d'acquérir 3 parcelles communales afin de pouvoir construire son chai, initialement prévu rue des petites salines. Le permis de construire lui a été accordé à cette adresse, mais les contraintes de fouilles archéologiques l'ont stoppé au regard du coût exorbitant de ces fouilles.

Après débat, le Conseil Municipal accepte de vendre les parcelles n° 249 et n° 251 Section 1, d'une contenance respective de 80 m² et 2185 m², ainsi que la parcelle n° 102 Section 8, d'une contenance de 128 m², sous certaines conditions :

- Tarif : 5€ HT le m².
- Amené des réseaux et viabilisation à charge de l'acheteur.
- Dépôt et obtention d'un permis de construire sous 2 ans à compter de la signature de l'acte notarié de vente, sous conditions de retour en préférence pour la Commune à échéance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de vendre les parcelles n° 249 et n° 251 Section 1, au prix de 5 € HT le m² (soit 2265*5 € = 11 325,00 €) à Monsieur Rémi GAUTHIER.
- **ACCEPTE** de vente de la parcelle n° 102 Section 8, au prix de 5 € HT le m² (soit 128*5€ = 640,00 €) à Monsieur Rémi GAUTHIER.
- **DECIDE** d'y ajouter les clauses sus mentionnées à l'acte de vente.
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire ou un adjoint par délégation, de signer tout document relatif à cette opération.

Convention entre le CMJ et Rire Médecin

Monsieur le Maire évoque le projet du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) mené en association avec les CMJ des communes de Delme, Dieuze, Château-Salins et Lesse en vue d'organiser une marche solidaire au profit de RIRE MEDECIN.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de reverser l'intégralité des dons récoltés lors de cette manifestation à « RIRE MEDECIN ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement de la somme récoltée à « RIRE MEDECIN ».
- **ACCEPTE** la convention de « RIRE MEDECIN ».
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer ladite convention avec RIRE MEDECIN.

Mise en location du lot n°4 suite à la cession du bailleur initial

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 approuvant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033,

Vu la délibération n° VICDEL2301002 du 17 octobre 2023 définissant les lots communaux de chasse,

Vu le courrier en date du 30 décembre 2024, de cession du bail du lot de chasse n°4 de Monsieur Bourguignon Bernard à Monsieur CADARIO Marc,

Vu le dossier de candidature de Monsieur CADARIO Marc, reçu en mairie le 15 janvier 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative Communale de Chasse (4C) en date du 3 mars 2025,

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans. Le bail actuel prend fin le 31 janvier 2025 suite à la cession de Monsieur BOURGUIGNON Bernard au profit de Monsieur CADARIO Marc. La chasse sera donc remise en location pour une période de 8 ans soit du 1 février 2025 au 31 janvier 2033.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter la cession du bail de chasse du lot n° 4 initialement attribué à Monsieur Bernard BOURGUIGNON conformément à sa demande datant du 30 décembre 2024.
- **DECIDE** d'établir le bail de chasse du lot n° 4 d'une contenance de 313ha 33a 48ca au loyer annuel de 3 000 € à Monsieur Marc CADARIO pour une durée de 8 ans, du 1 février 2025 au 31 janvier 2033.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à établir le bail en ce sens et à signer tous documents afférents à cette opération.

Vente de terrain pour l'installation d'une ferme aquaponie

Sur initiative de Monsieur le Maire, Monsieur Ulysse HAY, Founder & Managing Director - Groupe Aquaponeeasy, présente aux membres du Conseil Municipal un projet innovant et durable en matière d'agriculture : l'aquaponie, qui vise à allier la culture de plantes et l'élevage de poissons dans un écosystème équilibré, tout en répondant aux enjeux de développement durable et de sécurité alimentaire.

Présentation du Projet :

L'aquaponie est une méthode agricole qui combine l'élevage de poissons et la culture de plantes dans un environnement symbiotique.

- Les objectifs principaux de ce projet sont :
- Promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
- Favoriser l'autonomie alimentaire dans un rayon proche des villes de Nancy et Metz.
- Créer des emplois locaux et soutenir l'économie régionale.

Description Technique :

Le projet nécessite 2 ha de foncier. Il est proposé d'implanter le projet sur terrain communal Section 15 parcelles n° 133 et n° 134.

Il inclura des bassins pour l'élevage de poissons et des systèmes hydroponiques pour la culture de légumes et d'herbes. Des techniques de gestion écologique seront mises en place pour minimiser l'impact sur l'environnement.

Il sera proposé des ateliers éducatifs pour sensibiliser la population aux enjeux de l'agriculture durable.

Le Conseil Municipal doit également se prononcer sur le prix de vente du terrain nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Prix de vente :

Le terrain identifié pour le projet correspond à 2 hectares sur les parcelles section 15 parcelles n° 133 et n° 134.

Le prix de vente proposé est de 5 € HT le m², similaire à la tarification pratiquée par la Communauté de Communes du Saulnois sur ses terrains économiques.

Conditions de Vente :

La vente sera conditionnée au dépôt et à l'obtention effective d'un permis de construire pour la bonne réalisation de ce projet, dans un délai de 2 ans à compter de la signature de l'acte notarié de vente, auquel cas la commune se réservera le droit de reprendre possession du terrain par clause de retour, au prix de rachat de 5€ le m².

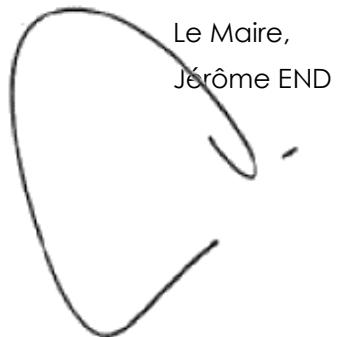
La mise en œuvre de ce projet nécessitera également une adaptation du PLU pour déclasser les zones 1AU, 2AU et N concernées par l'emprise du projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Le projet d'aquaponie sera une opportunité précieuse pour notre commune, et nous sommes impatients de voir les bénéfices qu'il apportera à notre communauté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** le principe de réalisation du projet d'aquaponie par le groupe Aquaponeasy, l'accord de vente étant valable 1 an à compter de la présente délibération
- **DECIDE** de fixer le prix de vente à hauteur de 5 € HT le m².
- **DECIDE** d'engager les procédures d'adaptation du PLU nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.



Le Maire,
Jérôme END

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jérôme END", is enclosed in a large, roughly drawn oval. To the right of the oval, the name "Le Maire, Jérôme END" is printed in a standard font.